Silène
17, Rue Pierre Mendès France - 44602 - ST-NAZAIRE

RECU EN PREFECTURE
Le 19 octobre 2026
VIA DOTELEC - FAST Actes
044-442126369-20261015-D0035730-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N°D03573

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE SILENE EN DATE DU JEUDI 15 OCTOBRE 2026

Délibération n° 7	MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS DES AGENTS DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE : AVANCEMENT DE GRADE 2026

L'An deux mille vingt six, le 15 octobre, à 15 heures, s'est réuni Le Conseil d'Administration, en salle Côté Jardin, au siège de Silène, 17 rue Mendès France à Saint-Nazaire, sous la présidence de Mme Céline GIRARD-RAFFIN.

ADMINISTRATEURS PRESENTS :

M. Cristel AUDEBERT, M. Christophe COTTA, M. Laurent DAUDIN, M. Mathieu FAILLER, Mme Valérie GAUTHIER, Mme Céline GIRARD-RAFFIN, Mme Ghislaine OLLIVAUD-HERVOCHE, M. Dragan JONOVIC, M. PATRICK LAMOOT, M. Alain LE PAPE, M. Philippe LEROUX, M. Gérard MALCAVAT, M. Alain MICHELOT, M. Nicolas PALLIER, M. Didier RIALLAND, Mme Annie ROBERT, Mme Chrystelle SORIN, Mme Dominique TRIGODET, Mme ELIANE VALLEE, M. Romain BRUAND, M. Alexis GERGAUD

POUVOIRS :

M. Jean-Michel CRAND donne pouvoir à Mme Céline GIRARD-RAFFIN, M. Alan DANIEL donne pouvoir à M. Laurent DAUDIN, Mme Lydie MAHE donne pouvoir à Mme Dominique TRIGODET

ADMINISTRATEURS ABSENTS EXCUSES :

ASSISTAIENT A LA REUNION :
Madame Sandrine WILLIAMSON, Directrice Générale,
Monsieur Franck GOURDEL, Directeur Offre Nouvelle,
Madame Maïgwenn GUEGAN, Directrice proximité,
Monsieur Pierre HELFER, Directeur Administratif et Financier,
Madame Christelle OLIVIER, Directrice Clientèle,
Madame Carole VILBOUX, Secrétaire Générale,
Monsieur Olivier CORALLO, Chargé de projets transversaux,

Textes de référence :

- articles 79 et 80 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.
- article 45 de la loi du 12 mars 2012

L'avancement de grade correspond à un changement de grade à l'intérieur d'un cadre d'emplois. Il permet d'accéder à un niveau de fonctions et d'emploi supérieur.

La nomination des agents se fait dans le respect des ratios déterminés par l'assemblée délibérante, après avis du CTP (Délibération du conseil d'administration n°6 du 13 décembre 2007)

Depuis la loi du 12/03/2012 (article 45), la déclaration de création ou de vacance d'emploi auprès du centre de gestion n'est plus obligatoire pour l'accès aux grades d'avancement.

L'avancement de grade peut entraîner une création d'emploi correspondant au nouveau grade. S'il n'existe pas d'emploi vacant au tableau des effectifs, l'assemblée délibérante doit le créer.

➢ Tableau des effectifs pour l'année 2026 – personnel de statut public

Il vous est proposé, ci-après, le tableau des effectifs statutaires prévu pour 2026 qui prend en compte les avancements de grade envisagés au cours de l'année, sur proposition de la collectivité, conformément aux Lignes Directrices de Gestion du 24/03/2022.

Les modifications proposées ont ainsi un caractère prévisionnel, mais elles permettent cependant de réaliser les avancements effectivement décidés à la date du 1er Aout 2026.

Cette mise à jour prévoit également la création de postes ou la suppression de postes non pourvus :

(1) Création de poste pour avancement ou promotion :

- Création d'un poste d'Adjoint Technique Principal 1ère classe (catégorie C) suite à l'avancement de grade d'un agent.

(2) Suppression de poste suite à avancement ou promotion :

- Suppression d'un poste d'Adjoint Technique Principal de 2ème classe (catégorie C) suite à l'avancement de grade d'un agent.

(3) Suppression de poste suite à démission ou retraite :

- Suppression d'un poste d'Adjoint Technique Principal 1ère classe (catégorie C) suite au départ à la retraite d'un agent.

- Suppression de deux postes d'Adjoint Technique Principal 2ère classe (catégorie C) suite au départ à la retraite de deux agents.

- Suppression de deux postes d'Adjoint Technique (catégorie C) suite au départ à la retraite de deux agents.

Vous voudrez bien approuver le tableau annexé ci-après.

TABLEAU DES EFFECTIFS 2026

FILIERE	GRADE	POSTES au 31/12/2025	DUREE TEMPS DE TRAVAIL au 31/12/2025	POSTES au 01/08/2026	DUREE TEMPS DE TRAVAIL au 01/08/2026	OBSERVATIONS
Filière Administrative	Adjoint adm principal 1ère cl	2	2 . TC	2	2 . TC	-
Filière Technnique	Technicien principal 1ère cl	2	2 : TC	2	2 . TC	-
	Agent de maîtrise principal	1	1 . TC	1	1 . TC	-
	Adjoint technique principal 1ère classe	5	5 . TC	4	4 . TC	3 1
	Adjoint technique principal 2ème classe	4	4 : TC	2	2 : TC	2 3
	Adjoint Technique	3	3 . TC	1	1 . TC	3
		17		12		

(1) Création de poste pour avancement ou promotion
(2) Suppression de poste suite à avancement ou promotion
(3) Suppression de poste suite à démission ou retraite

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :
Délibération adoptée à l'unanimité.

Ont signé : Tous les Membres présents

Copie RENDUE EXECUTOIRE
Loi du 2 mars 1982

Pour copie conforme,
La Directrice Générale de Silène,
S. WILLIAMSON